

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

### **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### des

### délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000065

#### Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER Beure: M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) Boussières: M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) Chaleze : Mme Josseline SEITZ Chalezeule : M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: M. Claude VOIDEY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête: M. Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Jean JOURDAIN La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Philippe CHANAU Mamirolle: M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT Marchaux: M. Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: M. Daniel PARIS Miserey Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand le Château: M. Marcel COTTINY Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY Pirey: M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche lez Beaupré: M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE Saône: M. Bernard GUYON Serre les Sapins: Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire Arcier: M. Patrick RACINE Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Auxon-Dessus: M. Michel BITTARD Besançon: Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loic LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Norbert DUPREY Champvans les Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Yves TARDIEU Gennes: M. Gabriel JANNIN Grandfontaine: M. Richard SALA Larnod: Mme Martine BERGIER Le Gratteris: Mme Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Pouilley les Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: Mme Christelle PETITJEAN Vaire le Petit: M. Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

#### Procurations de vote:

Mandants: M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

Mandataires: S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

Décision Modificative n° 2

Objet: Décision Modificative n° 2

061201

#### Décision Modificative n° 2

### Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription	on budgétaire
BP 2006	Montant BP 2006 : /
Imputation : cf. texte de la DM 2	Montant de l'opération : /
imputation . Ci. texte de la DM 2	Solde après cette opération : /

#### Résumé:

Le Conseil Communautaire du 10 février 2006 a adopté le Budget Primitif 2006.

Le Conseil Communautaire du 26 juin 2006 a adopté la décision modificative n°1.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est invitée à intégrer, par une Décision Modificative n°2, différents crédits portant sur :

- le complément sur les frais de la ligne de trésorerie, les charges de personnel (budget principal et budget CNR), les dépenses imprévues de fonctionnement
  - un crédit supplémentaire dans le cadre des subventions Habitat
  - l'actualisation des recettes de prestations du service PIG
- le versement de la subvention à la ville de Besançon au titre des investissements en matière de réseau sur la zone des Hauts du Chazal pour la période courant jusqu'à fin 2005,
  - l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle 2006
- l'ajustement du montant de la DSP transports 2006 et de la subvention pour l'acquisition du terrain EDF et des recettes de vente de stocks
- la reprise des résultats de clôture 2005 des budgets des collectivités dessaisies de la compétence Collecte des déchets dans le budget annexe Déchets 2006,
- l'inscription des restes à réaliser 2005 réglés sur 2006 sur le budget annexe Déchets et de nouveaux crédits d'investissement et en dépenses imprévues
  - des transferts de crédits de chapitre à chapitre sans impact sur l'équilibre budgétaire 2006

#### I. Budget principal

### A Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

### I-Frais de la ligne de trésorerie

L'estimation des crédits nécessaires en 2006 pour le règlement des frais de la ligne de trésorerie reposait sur les réalisations de 2005 (98 664,69 €).

Malgré des conditions financières plus intéressantes, depuis la mise en place du nouveau contrat 2006-2007 (marge sur taux d'intérêt plus faible) et des mouvements plus fréquents (tirages et remboursements plusieurs fois par semaine) permettant d'avoir une moyenne de solde de trésorerie en caisse depuis janvier 2006 de moins de 700 000 € (cf. graphique comparatif ci-dessous), les crédits nécessaires pour les frais de la ligne de trésorerie doivent être complétés de 110 000 €.

A titre d'exemple, le cumul des tirages de l'exercice 2005 entier est de 32 150 000 € ; entre le 1er janvier et le 30 mai 2006, le cumul des tirages était déjà de 57 015 000 €.

Décision Modificative nº 2

Ainsi, dans le cadre d'un budget largement augmenté par rapport à 2005, au regard des nouveaux besoins générés par les services transférés, principalement en fonctionnement (décalage entre la perception des recettes type REOM et le paiement des dépenses courantes) et par le lancement plus tôt dans l'année des opérations d'investissement (vote du budget en février et augmentation du nombre d'AP-CP) les nécessités de trésorerie du budget 2006 se sont avérées plus importantes et ont provoqué de plus courtes mais plus fortes mobilisations de la ligne de trésorerie

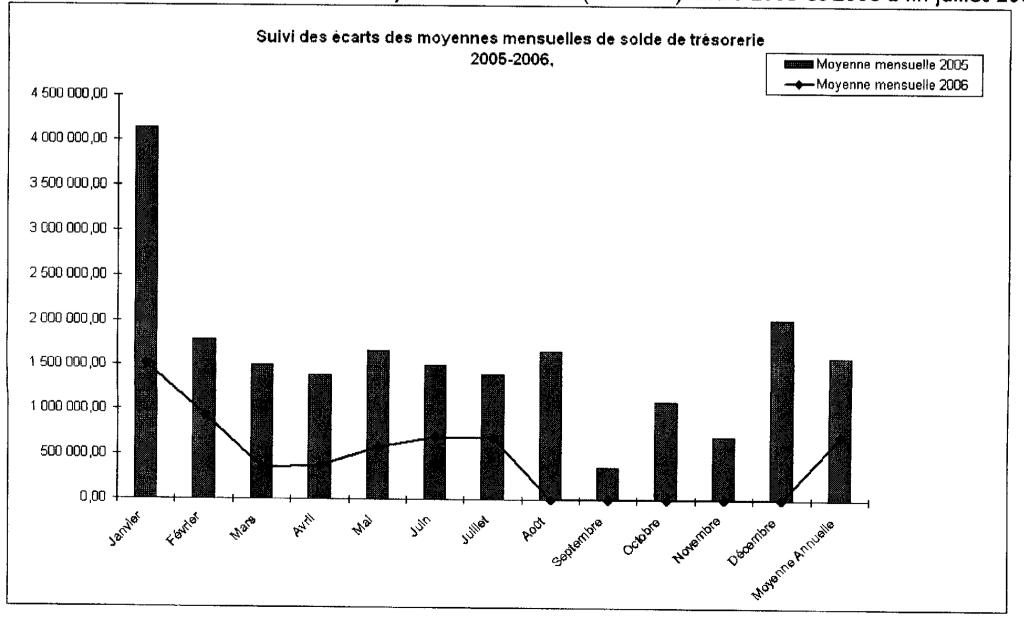
### - dépense en 6615.01 : + 110 000 €

Vous trouverez ci-dessous un comparatif entre les frais de trésorerie 2005 et ceux, effectifs ou estimés de 2006.

	2005	2006	Variation	Variation en %
Écart sur régularisation rattachement N-1	9 137,11	12 686,58	3 549,47	38,85%
Janvier	0,00	4 300,57	4 300,57	100,00%
Février	0,00	7 882,25	7 882,25	100,00%
Mars	6 137,50	13 187,33	7 049,83	114,86%
Avril	8 236,53	17 642,24	9 405,71	114,20%
Mai	11 721,95	24 309,22	12 587,27	107,38%
luin	8 702,95	27 545,64	18 842,69	216,51%
Juillet	13 076,58	18 000,00	4 923,42	37,65%
Août	8 306,83	17 000,00	8 693,17	104,65%
Septembre	5 926,45	11 000,00	5 073,55	85,61%
Octobre	9 419,04	18 500,00	9 080,96	96,41%
Novembre (rattachement)	9 000,00	18 000,00	9 000,00	100,00%
Décembre (rattachement)	9 000,00	18 000,00	9 000,00	100,00%
TOTAL	98 664,94	208 053,83	109 388,89	110,87%
Moyenne mensuelle hors régularisation	7 460,65	16 280,60	8 819,95	118,22%

estimations en 2006

Pour information : écart des soldes moyens de trésorerie (en caisse) entre 2005 et 2006 à fin juillet 2006.



Décision Modificative n° 2

Délibération du vendredi l'3 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

20061201

### 2- Charges de personnel :

Les demandes supplémentaires en charge de personnel reposent sur la minoration volontaire, en début d'exercice, du montant des crédits affectés au personnel extérieur (service de remplacement du centre de gestion) et sur un souci de maîtrise globale du chapitre 012. Les absences pour maladie, les recrutements temporaires pour la mise en place de nouveaux outils informatiques comme le logiciel courrier, les recrutements provisoires en attente de recrutements décidés fin 2005 ou début 2006 ont engendré un niveau de consommation très important de ces crédits.

Il est proposé d'augmenter les lignes nécessaires pour atteindre le montant réalisé en 2005.

- dépense en 6218.020 : + 120 000 €,

dépense en 6336.020 : + 10 000 €,

- dépense en 64112.020 : + 2 000 €,

- dépense en 6417.020 : + 5 000 €.

Soit un total de 137 000 €

### 3 – Dépenses imprévues de fonctionnement

Dans l'attente de réformes (décret en préparation) devant impacter le calcul des charges de personnel et en l'absence de leur date effective d'application, il est proposé de réalimenter la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 30 000 €.

- dépenses en 022.01 : + 30 000 €

### 4- Subventions d'équipement en matière d'Habitat :

Le montant global des crédits d'investissement affectés aux subventions pour l'exercice 2006 est de l 055 944 €. A ce jour, 653 180 € ont été mandatés et engagés et le disponible réel se monte, par conséquent, à 402 764 €.

Or, d'ici la fin de l'exercice, sur ces crédits seront imputées :

- des demandes de paiement du solde de subventions émanant de bailleurs publics et relatifs à des programmes pouvant être livrés en 2006 (476 000 € au total de reste à payer et non engagés à ce jour),
- des demandes émanant de bailleurs publics pour des dossiers déposés en 2006 et qui seront désormais engagées en totalité sur l'exercice,
- des demandes supérieures aux prévisions émanant des bailleurs publics en matière de soutien par la CAGB à l'acquisition de foncier bâti ou non, destinées à la production de logement public.

Il est proposé d'inscrire une somme globale supplémentaire de 200 000 € sur cette ligne budgétaire, sachant que les crédits sont nécessaires pour pouvoir procéder aux engagements mais qu'ils ne donneront pas lieu à un mandatement total sur 2006.

Dans le cadre de l'optimisation des AP-CP, ce type d'opération de soutien financier pluriannuel sera particulièrement traité.

dépense en 20417.70 : + 200 000 €

### 5 - Prestations du service Informations Géographiques

Conformément à la convention du 29 décembre 2005 et à l'estimation faite par les services (délibération de la ville de Besançon du 15 décembre 2005), il est proposé d'inscrire en investissement et d'actualiser, en fonctionnement, les montants estimatifs des recettes à percevoir au titre des prestations du service SIG pour le compte de Besançon.

Décision Modificative nº 2

- recette de fonctionnement, compte 7474.824 : + 365 950 €
- recette d'investissement, compte 1384.824 : + 67 734 €.

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

20061201

### 6- Gestion zone d'activités des Hauts du Chazal - Subvention ville de Besançon

La nouvelle convention cadre de gestion de la ZAC des Hauts du Chazal conclue entre la ville de Besançon et la CAGB prévoit que cette dernière verse au budget annexe Eau et Assainissement de la ville de Besançon, une subvention d'équipement pour 2006 d'un montant de 2 947 805 € (Rapport validé en commission Economie fin août 2006 et prévu pour le Conseil Communautaire du 13 octobre 2006).

Le montant total des travaux est estimé à 15 794 477 € sur lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon versera une subvention d'équipement de 5 879 873 €.

Pour les années ultérieures, le montant de la subvention d'équipement forfaitaire que la CAGB accorde à la Ville sera arrêté en fonction des rachats effectués par la Ville de Besançon et sous réserve des inscriptions budgétaires de la CAGB.

Il est proposé de réajuster les crédits prévus au budget (433 000 €) pour un montant de 2 514 805 € qui seront partiellement ponctionnés sur les autres lignes budgétaires relatives à cette ZAC (avances sur travaux);

dépense en 20414.90 : + 2 514 805 €,

- dépense en 238.90 : - 982 245 €.

### 7 - Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

En application de la loi n°75-678 du 29 juillet 1975, le Fonds Département de Péréquation de la Taxe Professionnelle est alimenté à titre obligatoire par la taxe professionnelle d'établissements dits exceptionnels.

La gestion du FDPTP appartient aux conseils généraux qui procèdent à sa répartition au profit des collectivités bénéficiaires, à savoir les communes dites « concernées » et les collectivités dites « défavorisées ».

Au sein de la répartition entre les collectivités défavorisées, 6 dotations étaient mises en place à destination : des communes rurales de moins de 200 habitants, de certaines communes hébergeant 10 salariés et plus, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, des opérations de grande envergure dans le pays de Montbéliard, des grands équipements d'intérêt départemental et de solidarité communale, des centres de secours (dotation "SDIS").

Suites aux observations de la Chambre régionale des comptes de Franche-Comté émises en 2005, portant notamment sur la répartition du fonds et sur l'utilisation du FDPTP pour apporter des ressources au SDIS alors que ce dernier a le statut d'établissement public autonome, le Conseil Général du Doubs, qui fixe chaque année les critères de redistribution des ressources de ce fonds, a décidé de procéder à une refonte complète de son dispositif. La Chambre a en effet relevé que la répartition du fonds entre les « collectivités défavorisées » était par certains aspects éloignée des critères légaux et ne reposait pas toujours sur des données objectives.

Parmi les nouvelles orientations qu'il s'est fixé, le Conseil Général a notamment décidé, à compter de 2006, d'apporter via le FDPTP un soutien plus marqué à l'échelon intercommunal, en créant une dotation revenant aux communautés d'agglomération.

Les communautés d'agglomération pouvant bénéficier de cette dotation sont celles qui sont considérées comme « défavorisées » soit par la faiblesse de leur potentiel fiscal, soit par l'importance de leurs charges. Les critères retenus par le Conseil Général du Doubs sont :

- l'importance de la population,
- le potentiel fiscal par habitant, réparti de manière inversement proportionnelle,
- le coefficient d'intégration fiscale,
- un dernier critère qui regroupe des « données sociales » avec un rapport entre le nombre de personnes disposant de bas revenus et la population.

Décision Modificative nº 2

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A ce titre, la CAGB percevra <u>au titre de 2006</u> une somme de 2 237 350 € (notification du 24 juillet 2006). Pour information, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a perçu du FDPTP <u>en 2003 et 2004</u> pour respectivement 108 652,06 € et 13 600,98 €.

- recettes en 74832.01 : + 2 237 350 €

### B/ Transferts de crédits

## I- Traversée d'agglomération de MORRE et requalification de la RN 83

Sans modifier l'enveloppe globale affectée à ces projets, confirmée par délibération du 12 mai 2006, il est proposé de transférer des crédits à partir de la ligne des travaux pour :

- l'étude d'aménagement et de modification du PLU (10 000 €)
- la subvention accordée à la commune de LARNOD pour la requalification de la RN83 (17 852
   € délibération du 12 mai 2006)
- dépense en 2031.824 : + 10 000 €,
- dépense en 20414.824 : + 17 852 €,
- dépense en 2314.824 : 27 852 €.

# 2- Financement des projets du pôle de compétitivité

Sur proposition de la commission Economie, le Conseil Communautaire du 13 octobre sera invité à adopter un dispositif de financement des projets du pôle de compétitivité (fonds d'aide à l'innovation avec l'Agence de l'Innovation pour 300 000 € à 400 000 €), ainsi que le financement 2006 du Centre de Transfert (75 000 €).

D'autres engagements conventionnels seront à honorer d'ici la fin de l'année (subvention à l'incubateur, à l'association de gouvernance du pôle de compétitivité).

De plus, le Conseil Communautaire instruira d'ici la fin de l'année 2006, 4 à 5 nouveaux projets.

Afin de disposer au budget d'une enveloppe de 570 000 €, il convient d'inscrire 55 000 € supplémentaires pris sur les crédits de communication économique.

- dépense en 6574.90 : + 55 000 €.
- dépense en 6238.90 : 55 000 €.

### 3- Subvention à la commune de Mamirolle au titre de la zone du Noret

Conformément à la délibération du 12 mai 2006, il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de la compensation des investissements réalisés antérieurement par la commune de Mamirolle qui s'élève à 33 605,64 €.

Par ailleurs la CAGB versera à la commune un fonds de concours pour l'extension du réseau d'assainissement jusqu'à la limite de la zone d'activités qui est évalué à 10 000 €.

Il est proposé un transfert des crédits d'études (33 000 €) et d'acquisitions foncières (11 000 €) de cette zone pour financer ces nouveaux crédits.

- dépense en 20414.90 : + 44 000 €,
- dépense en 2031.90 : 33 000 €,
- dépense en 2111.90 : 11 000 €.

### C/ Equilibre de la DM n°2

Le virement de section à section est augmenté de 2 326 300 € et le recours prévisionnel à l'emprunt est réduit de 661 474 €. Il est rappelé que l'emprunt ne sera effectivement mobilisé qu'au regard du besoin réel du budget en fin d'exercice.

			BUDGET PRI	NCIPAL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
			FONCTIONNE		-			
		DEPENSES						
Chap.	Nature	Objet	DM n°2	Chap.	Nature	RECETTES		
		Administration Générale	DM 11 2	спар.		Objet	DM n° 2	
040	0040		<del></del>		Aménagement de l'espace			
	6218	Charges de personnel : Autres personnels extérieurs	120 000,00	74	7474-824-63	Contribution de fonctionnement ville de besançon sur fonctionnement du PIG	365 950,00	
	64112 6336	Charges de personnel : NBt, supplément familial et indemnités	2 000,00	74	74832-01	Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle	2 237 350,00	
	6417	Charges de personnel : Cotisation CNFPT et CDG	10 000,00			TO TO TO THE COLOR		
J12	6417	Charges de personnel : Rémunération des apprentis	5 000,00					
65	6574-90-45	Economie						
	6238-255-1 et 255-3	Financement des projets du pôle de compétitivité	55 000,00					
,,,,	0238-200-1 et 255-3	Communication économique	-55 000 00				ļ	
66	66111	Opérations non ventilables						
	022 -01	Intérêts des emprunts à l'échéance Dépenses imprévues de fonctionnement	110 000,00					
	O23-01		30 000,00					
720	020-01	Virement à la section d'investissement	2 326 300,00					
000000000000000000000000000000000000000	039700000000000000000000000000000000000	TOTAL	2 603 300,00			TOTAL	2 602 202 20	
			INVESTIBBE)	ENT			2 603 300,00	
	FT:	DEPENSES				RECETTES		
Chap,	Nature	Objet	DM n* 2	Chap.	Nature	Objet		
		Aménagement de l'espace			Aménagement de l'espace	00/81	DM n* 2	
	2031-824-05 2005 003	Etudes - Entrée de MORRE	10 000,00	13	1384-824-63	Dubana Barana		
	2314-824-06 2005 003	Travaux - Entrée de MORRE	-27 852.00		1004-024-03	Subvention ville de besançon sur équipement PIG	67 734,00	
204	20414 -824- 67	Subvention d'équipement à LARNOD pour requalification RN83	17 852,00					
		Habitat			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
204	20417-70	Subvention d'équipement	200 000,00	-				
<del></del>								
$\longrightarrow$	<del></del>	Economie						
	20414-00-02-2005-000	Subvention à verser à la ville de Besançon pour gestion ZAC Hauts du Chazal	2 514 805,00					
		garacii 2.00 Hadis du Cilezai	2 514 605,00					
23	238-90-02 2005 002	Avances sur travaux Hauts du Chazal						
23	238-90-02 2005 002 20414-90-02 2005 004	Avances sur travaux Hauts du Chazal Subvention à verser à la ville de MAMIROLLE pour ZA du NORET	-982 245,00 44 900,00					
23	238-90-02 2005 002 20414-90-02 2005 004 2031-90-02 2005 004	Avances sur travaux Hauts du Chazal Subvention à verser à la ville de MAMIROLLE pour ZA du NORET Etudes sur la ZA du Noret	-982 245,00					
23	238-90-02 2005 002 20414-90-02 2005 004	Avances sur travaux Hauts du Chazal Subvention à verser à la ville de MAMIROLLE pour ZA du NORET	-982 245,00 44 000,00					
23	238-90-02 2005 002 20414-90-02 2005 004 2031-90-02 2005 004	Avances sur travaux Hauts du Chazal Subvention à verser à la ville de MAMIROLLE pour ZA du NORET Etudes sur la ZA du Noret	-982 245,00 44 000,00 -33 000,00		Opérations non ventilables			
13 104 10	238-90-02 2005 002 20414-90-02 2005 004 2031-90-02 2005 004	Avances sur travaux Hauts du Chazal Subvention à verser à la ville de MAMIROLLE pour ZA du NORET Etudes sur la ZA du Noret	-982 245,00 44 900,00 -33 000,00 -11 000,00	16	Opérations non ventilables	Percury à l'envere		
23	238-90-02 2005 002 20414-90-02 2005 004 2031-90-02 2005 004	Avances sur travaux Hauts du Chazal Subvention à verser à la ville de MAMIROLLE pour ZA du NORET Etudes sur la ZA du Noret	-982 245,00 44 900,00 -33 900,00 -11 900,00	16	Opérations non ventilables 1641-01 021-01	Recours à l'emprunt Virement de la section de fonctionnement	-661 474,00 2 326 300,00	

# D/ Nouvel équilibre du budget principal

		BUDGET PRIN	CIPAL			·
Section de fonctionnement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	59 886 977,64		60 163 977,64	66 874 813,89		
Ordre	2 573 334,73		2 573 334,73		2 003 300,00	69 478 113,89
Virement de section à section	4 414 501,52	2 326 300,00	6 740 801,52			
TOTAL	66 874 813,89	2 603 300,00	69 478 113,89		2 603 300,00	69 478 113,89
Section d'investissement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Docatta buda 10000		
Réel	39 427 156,51			Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Ordre	39 427 150,51	1 732 560,00	41 159 716,51		67 734,00	18 154 985,90
			0,00	2 573 334,73		2 573 334,73
Virement de section à section			0,00	4 414 501,52	2 326 300,00	6 740 801,52
Besoin de financement par emprunt				14 352 068,36	-661 474,00	
TOTAL	39 427 156,51	1 732 560,00	41 159 716,51		1 732 560,00	13 690 594,36 41 159 716,51

# II. Budget Annexe Transports

# Al Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

### I - Financement DSP - KEOLIS Besançon

Il est proposé une augmentation de crédits pour le financement de la Délégation de Service Public urbaine sur les bases suivantes :

- le coût de la DSP 2006, hors points suivants, est estimé à 20 065 636 € HT sur la base de contribution financière forfaitaire dont l'option « ligne n°34 » (contre 20 150 000 € au budget 2006),
- 50 % du solde de régularisation de Taxe Professionnelle 2005 ont été payés sur 2006 pour un montant de 17 639,50 € HT,
- le solde de la régularisation de l'actualisation 2005, après compensation avec le rattachement à 2005, a été réglé sur 2006 pour un montant de 171 747,50 € HT,
- l'indice Gasoil a augmenté de 18,8 % entre 2004 et 2005 et l'indice GNV a augmenté de 10 % soit de manière plus rapide que le prévisionnel ; l'actualisation globale doit donc être de 4,1 % au lieu de 4 %, tel que prévu dans le BP 2006 (0,1 point correspond à 180 K€ supplémentaires…),
- des services supplémentaires ont été réalisés dans le cadre de la journée de solidarité des étudiants et du service à la demande EVOLIS CHAILLUZ pour un montant de 9 500 € HT.

Décision Modificative nº 2

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

	DSP prévisionnelle 2006 (BP2006) € HT	DSP 2006 actualisée € HT
Contribution de base	20 150 000	20 065 636
Régularisation TP	1	17 639,50
Solde 2005	1	171 747,50
Nouveaux services	1	9 500,00
TOTAL	20 150 000	20 264 523
BESOIN DE	FINANCEMENT	+     4 523 € arrondi à
		115 000 €

# 2- Actualisation de la subvention d'équipement pour le terrain EDF :

Cette subvention d'équipement à verser à la ville de Besançon au titre de l'acquisition du terrain EDF prévue initialement à 250 000 € HT est actualisée à hauteur de 225 000 € HT (délibération du 26 juin 2006)

- dépense en 65714.815 : -25 000 €

# 3- Inscription des recettes liées au transfert des stocks de la KEOLIS Besançon :

Dans le cadre des procédures de mise en place de la nouvelle DSP, 150 K€ de recettes supplémentaires sont à inscrire au titre du transfert des stocks à KEOLIS Besançon (CTB) pour l'année 2006 (délibération du 31 mars 2006)

- recette en 77.815 : + 150 000 €

### B/ Equilibre de la DM n°2

Le virement de section à section est augmenté de 60 000 € et le recours prévisionnel à l'emprunt est réduit de 60 000 €. Il est rappelé que l'emprunt ne sera effectivement mobilisé qu'au regard du besoin réel du budget en fin d'exercice.

		BU	DGET ANN	EXE TR	ANSPORTS		·
			FONC	TIONNEME	भा		
	· •	DEPENSES			The state of the s	RECETTES	
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
011	611-815-31	DSP CTB	115 000,00	77	77	Revente stocks	150 000,00
65	65714-815	Subvention à Besançon pour terrain EDF	-25 000,00				150 000,00
O23		Virement à la section 23 d'investissement	60 000,00				
	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	DTAL	150 000,00			TOTAL	150 000,00
			INVE	STISSEMEN	T	South Control of the Control	
		DEPENSES				RECETTES	}
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
				16	1641-812	Recours à l'emprunt	-60 000,00
				O21	O21	Virement de la section de fonctionnement	60 000,00
	TC	DTAL	0,00			TOTAL	0,00

### C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

		JDGET ANNEXE TR	ANSPORTS		····.	<del></del>
Section de fonctionnement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	27 417 000,00		27 507 000,00			·
Ordre	2 776 034,16		2 776 034,16		150 000,001	31 175 282,06
Virement de section à section	941 410,47		1 001 410,47			109 162,57
TOTAL	31 134 444,63					0,00
	31 134 111,03	130 000,00	31 284 444,63	31 134 444,63	150 000,00	31 284 444,63
Section d'investissement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	December 1940	
Réel	6 140 660,09				Recettes DM2	TOTAL
Ordre			6 140 660,09		0,00	<u>1 176 323,58</u>
	109 162,57	<u> </u>	109 162,57	2 776 034,16		2 776 034,16
Virement de section à section			0,00	941 410,47	60 000,00	1 001 410,47
Besoin de financement par emprunt				1 356 054,45		
TOTAL	6 249 822,66	0.00	6 240 022 00		-60 000,00	1 296 054,45
	0 243 022,00	0,00	6 249 822,66	6 249 822,66	0,00	6 249 822,66

Décision Modificative nº 2

### III. Budget Annexe Déchets

# A Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

# I - Reprise des résultats 2005 des collectivités compétentes en matière de collecte des OM en 2005.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2005 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et des conventions qui en ont découlées, dans le cadre du transfert de la compétence Collecte des Déchets à compter du le janvier 2006, les différents EPCI ou communes, en charge de cette compétence jusqu'au 31 décembre 2005, se sont prononcés pour la plupart favorablement pour le transfert de leurs résultats budgétaires 2005 (excédents ou déficits).

La commune de Saône a préféré régulariser ses restes à réaliser sur son propre budget ; l'excédent de clôture, inférieur au besoin de financement des ces restes à réaliser, ne peut donc pas être repris par la CAGB.

Conformément au vote des comptes administratifs 2005 des EPCI et communes concernées, la CAGB est invitée à reprendre ces résultats soit 3 726 952,75 € répartis selon les secteurs de collecte comme suit :

						Secteur Saône			
	Secteur Besançon	Secteur Roche	Secteur Audeux	Secteur Boussières	SIPSCO	BA Commune de Mamirolle	Total secteur Saône	TOTAL CAGB	
Résultat investissement	239 565,92	47 944,75	-38 631,88	539,00	25 747.07	<del>,</del>	25 747,07	275 164,86	
Résultat de fonctionnement	2 904 971,50	11 097,05	87 701,60	148 529,97	270 986,77	28 501,00			
Totaux	3 144 537,42	59 041,80	49 069,72	149 068,97	296 733,84	28 501,00			

#### Soit:

- transfert des excédents de fonctionnement pour un montant global de 3 451 787,89 €,
- transfert des soldes positifs des sections d'investissement pour un montant global de 313 796,74 €,
- transfert des soldes négatifs des sections d'investissement pour un montant global de 38 631,88 €,

Et inscription comptable de ces excédents et déficits :

recette en 778.812 : + 2 933 472,50 €,

- recette en 1068.812 : + 239 565,92 €,

- recette en 002. 812: +518 315,39 €,

- recette en 001.812 : + 74 230,82 €,

dépense en 001.812 : + 38 631,88 €.

# 2 - Financement des restes à réaliser comptables 2005 sur le budget annexe déchets 2006

Dans le cadre des dernières opérations comptables de l'année 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte au l'er janvier 2006 et afin de permettre la continuité du service public, les dernières dépenses engagées sur l'année 2005 mais non réglées à fin 2005, ont été payées par le budget annexe déchets 2006 de la CAGB.

Ainsi, les restes à réaliser 2005 réglés sur le budget annexe déchets 2006 de la CAGB, et non prévus lors de l'établissement de ce budget, se sont élevés à 2 505 000 € (195 000 € de dépenses d'investissement et 2 310 000 € de dépenses de fonctionnement).

Dépenses d'investissement 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte des déchets réglées sur le budget annexe Déchets de la CAGB en 2006

Imputation	Libellé	Besançon	Période	ARRIEND A
021 812 2182 32007	Mat. de transport	155 014 €	décembre	155 000 €
021 812 2183 32007	Mat. Informatique	5 093 €	décembre	5 000 €
021 812 2183 32008	Aménag. Points de dépôts	34 513 €	2ème semestre	35 000 €
	TOTAL	194 620 €		195 000 €

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

# Dépenses de fonctionnement 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte des déchets réglées sur le budget annexe déchets de la CAGB en 2006

imputation	Libellé	Besencen	Période	Audeux	Période	Boussières	Période	Roche	Période	Mamirolle	Période		
011 812 604 32011	Incinération	799 389 €	Sept. Octo.				3ème et		renode	- warmone	3ème et	TOTAL	ARRONDIA
		700 000 0	Nov. Déc.	<u> </u>		36 747 €	4ème trim.	ļ		11 800 €	4ème trim.	847 936 €	850 000 €
011 812 604 32010	Tri	409 424 €	Sept. Octo.	•		18 699 €	3ème et	T		10.007.5	3ème et		
	Déchet, Sybert,		Nov. Déc.	<del> </del>		10 050 €	4ème trim.			10 927 €	4ème trim.	439 050 €	440 000 4
011 812 604 32015	compost.	875 248 €	3ème et 4ème trim.	ľ		30 064 €	3ème et			10 156 €	3ème et	045 400 5	<del></del>
011 812 604 32001	Collecte OMI		46m6 trim.	6 119€	décembre	47006	4ème trim.			10 150 €	4ème trim.	915 468 €	915 000 €
011 812 604 32002	Collecte OMR						décembre	19 142 €	décembre			29 994 €	30 000 €
011 812 604 32014	Collecte verre	13 500 €	décembre		décembre	3 623 €	décembre	12 761 €	décembre			19 975 €	20 000 €
011 812 604	Régalage Andiers	4 730 €	décembre	855 €	décembre	723 €	décembre	1 535 €	décembre			16 613 €	17 000 €
		4700€	2ème				<u> </u>				·	4 730 €	5 000 €
011 812 60223	Pièces mécaniques	32 782 €	semestre 2005									32 782 €	33 000 €
1	TOTAL PAR SECTEUR	2 135 073 €		10 565 €	<u>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</u>	94 589 €		33 438 €		22.000 €			
	Arrondi à	2 (47, 500 €		10 700 €		95 300 €		33 500 €		32 883 €		2 306 548 €	2 310 000 €

- dépense 2182.812 : + 155 000 €,

- dépense en 2183.812 : + 40 000 €,

- dépense en 604.812 : + 2 277 000 €,

- dépense en 60223.812 : + 33 000 €.

Soit un total de 2 505 000 €

## 3 - Inscriptions de nouveaux crédits 2006 :

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant global de 270 000 € au titre :

- des charges de prestations de tri pour la ville de Besançon en raison du tonnage de déchets triés supérieur aux prévisions du Budget Primitif : 30 000 €,
- des charges de prestations de collecte de verre pour la ville de Besançon en raison du tonnage de verre collecté supérieur aux prévisions du Budget Primitif : 10 000 €,
- des charges de collecte des ordures ménagères incinérables pour le secteur de Saône. La prévision budgétaire initiale a été réalisée sur la base d'estimations émanant de l'étude menée par le Cabinet Finance Consult ainsi que sur la base de coûts moyens constatés sur les autres secteurs. Le coût définitif de la prestation, tel qu'il ressort de l'application de la convention signée fin janvier 2006 entre la CAGB et la CCVA, s'avère significativement supérieur aux prévisions de 80 000 €,
- l'acquisition de nouveaux bacs sur le secteur de Saône pour 150 000 €.

- dépense en 604.812 : + 120 000 €

dépense en 2153.812 : + 150 000 €

# 4. Création de lignes de dépenses imprévues en fonctionnement.

Il est proposé de créer une ligne de dépenses imprévues en fonctionnement, dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5% des dépenses réelles par section, pour le montant suivant :

- dépense en 022.812 (fonctionnement) : + 951 952,75 €

#### B/ Equilibre de la DM n°2

		BUDO	GET ANNEXE	DECL	ETC		
		505	FONCTIONNEN		LIJ		86086600000000000000000000000000000000
		DEPENSES	00000000000000000000000000000000000000			RECETTES	
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
011	604-812	* Prestations de services pour tri, collecte des OMI et collecte du verre : 120 000 €	2 397 000,00				
		* Couverture des dépenses 2005 : 2 277 000 €	2 007 000,00				
011	60223-812	Fourniture de pièces métalliques : couvertures des dépenses 2005	33 000,00	002	002 -812	Transfert excédent de fonctionnement des EPCI	518 315,3
022	O22	Dépenses imprévues de fonctionnement	951 952,75	77	778-812	Transfert excédent de fonctionnement des budgets annexes des communes	2 933 472,56
023	O23-812	Virement à la section d'investissement	69 835,14				
5659090000000000	9000-000-000-000-000-00-00-00-00-00-00-0	TOTAL	3 451 787,89			TOTAL	3 451 787,89
			INVESTIBSENI	NT			3451767,68
	1	DEPENSES				RECETTES	
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
21	2182-812	Matériel de transports : couverture des dépenses 2005	155 000,00	10	1068-812	Transfert du solde positif de la section d'investissement des budget annexes des communes	239 565,92
21	2183-812	Aménagements points de dépôts : couverture des dépenses 2005	40 000,00	001	001-812	Transfert du solde positif de la section d'investissement des EPCI	74 230,82
21	2153-812	Bacs secteur de Saône	150 000,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		4 THOUSENIETT DES EF CI	
001	001-812	Transfert du solde négatif de la section d'investissement du SIOMCA	38 631,88	16	1641-812	Recours à l'emprunt	0,00
D22	O22	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	021	O21-812	Virement de la section de fonctionnement	69 835,14
		TOTAL	383 631,88			TOTAL	383 631,88

## C/ Nouvel équilibre du budget annexe déchets

		<b>BUDGET ANNEXE</b>	DECHETS			
Section de fonctionnement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Posettes budget 2000		
Réel	15 369 500,00			Recettes budget 2006		TOTAL
Ordre	631 400,00					19 436 687,89
Virement de section à section			631 400,00			33 000,00
TOTAL	17 000,00					0,00
TOTAL	16 017 900,00	3 451 787,89	19 469 687,89	16 017 900,00	3 451 787,89	19 469 687,89
Cootion diament						10 400 001,00
Section d'investissement Réel	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
	784 400,00	383 631,88	1 168 031,88			
Ordre	336 802,30		336 802,30	44 000,00		393 796,74
Virement de section à section				100 102,00		935 202,30
Besoin de financement par emprunt			0,00		69 835,14	86 835,14
TOTAL	1 121 202,30	202 024 00	4 70 4 00 4 10	89 000,00	0,00	89 000,00
	1 121 202,30	383 631,88	1 504 834,18	1 121 202,30	383 631,88	1 504 834,18

### IV. Budget Annexe CNR

# A Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

# I- Révision de l'AP/CP n° 06.3 « Création d'un nouveau Conservatoire National de Région » :

Dans un prochain rapport présenté en Conseil Communautaire le 13 octobre 2006, il sera proposé de réviser l'AP/CP et notamment le crédit de paiement de l'année 2006 afin d'intégrer :

- le montant de l'avenant du marché d'études de programmation du nouveau CNR avec le cabinet ARP soit un montant de crédits supplémentaires de 3 900 € (délibération communautaire du 26 juin 2006),
- la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation du grand aménagement urbain du port fluvial (délibération communautaire du 12 mai 2006) : transfert des crédits du chapitre 23 « frais annexes » au chapitre 21 « études »,
- dépenses en 2031.311 : + 53 900 €.
- dépenses en 2314.311 : 50 000 €.

### 2- Charges de personnel :

Au regard d'une part, des nouvelles orientations pédagogiques (impact : 7 000 € environ) et dans un souci d'anticiper les besoins budgétaires d'ici la fin de l'exercice après extrapolation des consommations à fin juillet 2006 (impact : 12 500 €), il s'avère nécessaire de compléter les crédits en matière de personnel de 19 500 €.

En l'occurrence, les nouvelles orientations pédagogiques se concrétisent par l'accroissement du volume horaire hebdomadaire (une quinzaine d'heures / grille des assistants spécialisés au le échelon dans un cadre vacataire) afin d'accueillir les élèves initialement scolarisés dans certaines filières, dans la périphérie et la poursuite de l'organisation en département pédagogique du département « vent ».

Afin de ne pas rompre l'équilibre du budget annexe CNR assuré par une estimation de la subvention d'équilibre, versé par le budget principal, il est proposé de procéder à des transferts de crédits à partir d'un chapitre différent (chapitre 011) pour d'une part, compléter les crédits en matière de personnel et, d'autre part, augmenter le virement de section à section et financer le coût supplémentaire du CP 2006 de l'AP-CP n°06.3

Décision Modificative nº 2

- dépenses en 6336.311 : + 2 000 €
- dépenses en 6411.311 : + 17 000 €
- dépenses en 64118.311 : + 500 €
- dépenses en 61522.311 : -19 000 €
- dépenses en 611.311 : 1 000 €
- dépenses en 6256.311 : 1 400 €
- dépenses en 6064.311 : 2 000 €
- dépenses en 023.311 : + 3 900 € (virement de section à section)

# B/ Equilibre de la DM n°2

			BUDGET ANN	EXE CI	NR		
		DEPENSES	FONCTIONNE	VENT			
	Vature	Objet					
	3336	Cotisation CNFPT et CDG	DM π° 2	Chap.	Nature	Objet	
212	34111	Rémunération principale personnel titulaire	2000,00				DM n°2
112	34118	Autres indemnités personnel titulaire	17 000,00				
11	31522	Frais d'entretien des bâtiment	500,00				
11	311	Prestation de service	-19 000,00				
11	256	Mission	-1 000,00		<del></del>		
	064		-1 400,00		<del></del>		
_	)23	Fournitures administratives	-2 000,00				
		Virement à la section d'investissement	3 900,00				
		TOTAL			_ <del> </del>		
			0,00			TOTAL	
			INVESTISSEM	ENT			0,0
- II	-4	DEPENSES					
	ature	Objet	DM -80		RECETTES		
	031- 09 2005 001	Etudes future CNR		Chap.	Nature	Objet	610 - 0.0
	314 - 09 2005 001	Travaux nouveau CNR	53 900,00		1641-311	Recours à l'emprunt	DM n° 2
TOTAL			-50 000,00	021	O21-311	Virement de la section de fonctionnement	0,0
TOTAL		3 900,00			TOTAL	3 900,0	
		······································				TOTAL.	3 900 0

# C/ Nouvel équilibre du budget annexe CNR

Section de fonctionnement	Dinament	BUDGET ANNE	XE CNR			
Réel	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006		
Ordre	3 881 249,24	-3 900,00	3 877 349,24		Recettes DM2	TOTAL
Virement de section à section	18 759,90				0,00	3 971 696,24
	71 687,10	3 900,00	18 759,90			0,00
TOTAL	3 971 696,24	0 000,00	75 587,10			0,00
		0,00	3 971 696,24	3 971 696,24	0,00	3 971 696,24
Section d'investissement	Dépenses budget 2006	D/			- 0,00	3 37 7 696,24
Réel		Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	
Ordre	90 447,00	3 900,00	94 347,00	17 720,91	Trecertes DIM2	TOTAL
Virement de section à section				0,00		17 720,91
Besoin de financement par emprunt					0,00	0,00
TOTAL				72 726,09	3 900,00	76 626,09
TOTAL	90 447,00	3 900,00	94 347,00	0,00	0,00	0,00
			34 347,001	90 447,00	3 900,00	94 347.00

# V. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé de la CAGB

	de financement par el Budget 2006	DM N°2	Total	0/ 11/
Budget note:			i Otai	% d'évolution
Budget principal	14 352 068,36	-661 474,00	13 690 594,36	A GA
Budget annexeTRANSPORTS				-4,61
	1 356 054,45	-60 000,00	1 296 054,45	
Budget annexe DECHETS	80 000 00			
	89 000,00	0,00	89 000,00	0,009
Budget annexe CNR	2.22			
TOTAL	0,00 15 797 122,81	0,00	0,00	
	13 /9/ 122,81	-721 474,00	15 075 648,81	-4.579

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°2.

Décision Modificative n° 2

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 87
Contre: 0

Abstention: 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

2 6 OCT. 2006

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

12/